

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absents : **11**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **7**

Votants : **23**

- dont « pour » : **23**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 6 septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie, **BALLADUR** Clarisse (*quitte la séance après la question n°23*), **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **OCCELLI** Chloé, **PIGNATEL** Agnès, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, **REYNAUD** Sandra (*arrivée après la question n°12*), **DONNEAUD** Chantal, MM. **BOUGUYON** Yvan, **ORTUNO** Miguel (*quitte la séance après la question n°23*), **MARTIN** Jacques (*quitte la séance après la question n°20*), **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **TRON** Jean-Michel et **REYNAUD** Frédéric.

EXCUSES : Mmes **ALLEMANDI** Florence *ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse*, **BANCILLON BOË** Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, **REYNAUD** Sandra *ayant donné pouvoir à Mme GARCIE-RICHAUD Hélène pour les questions n°1 à n°12*, MM. **BARNEAUD** Christophe *ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique*, **OLIVERO** Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, **FORTOUL Jacques** *ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques*, **CAPEL Denis** *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel* et **GASTON Arnaud** *ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth*.

ABSENTS : Mme **MATTERA** Wendy, MM. **FRANQUEBALME** Jean-Pierre et **ISOARD** Bernard.

SECRETARE DE SEANCE : Mme **OCCELLI** Chloé.

N° ordre : 7

Délibération n°2023/124

OBJET : REGIE UBAYE SKI - TOUS SITES - GRATUITES HIVER 2023-2024.

Le conseil de communauté,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions de délivrance des titres de transport de remontées mécaniques à titre gratuit ;

VU sa délibération n°2023/93 fixant les tarifs 2023-2024 de la station du Sauze ;

VU ses délibérations n°2023/121, 2023/122 et 2023/123 prises lors de cette même séance, concernant respectivement les tarifs des stations de Sainte Anne, de Larche, et des sites nordiques ;

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

- **FIXE** les gratuités telles que présentées dans le tableau ci-après.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François LECA 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet.

SAISON 2023 / 2024
GRATUITES REGIE UBAYE SKI
SITES DU SAUZE - SAINTE ANNE - LARCHE ALPIN - SITES NORDIQUES

	BENEFICIAIRES	TITRES DE TRANSPORT	CONDITIONS
ACTIONS PROMOTIONNELLES	animation station	journée ou moins	programme ot + demande de gratuite et validation directeur
	Ubaye Tourisme (accueil presse medias)	journee ou pluri journalier ou piéton ou skieur	validation directeur
	dotations (lots)	journee ou pluri journalier ou saison	signature du directeur general
	groupes - course - depot ce - gratuites - ccvusp - forfaits saisons	support main libre	support offert lors de l'achat des forfaits
	clients 75 ans et + (Alpin) / 79 ans et plus (Nordique), et -5 ans	journee ou saison	presentation carte identité
	representants to	journee	signature responsable des ventes
	groupes	1 forfait offert pour 10 achetes (de meme duree journee ou sejour)	validation responsable des caisses
PROCEDURES ADMINISTRATIVES	attente delivrance de forfait (to...)	journée ou moins	validation responsable des caisses
	interventions techniques	journée ou moins	validation chef d'exploitation
	original pour assurance	journée ou moins	attestation de recuperation du forfait signee par le client
	proprietaires et indivisions	journée ou saison de la station concernee	selon acte notarie uniquement
	perte de forfait	duplicata de forfait suivant le titre + support	declaration de perte + recherche sur logiciel des ventes
ACCORDS PARTENAIRES	Compétiteurs et officiel courses fis et ffs nationales de ligue ou de comite departemental	journee ou pluri journalier + support	demande ecrite du club et validation directeur
	autres courses (club-associations ...)	journée ou moins	pour les officiels, sur demande ecrite du club (limite a 20 par jour) et validation directeur
	psig - pghm - gendarmerie	saison regie nominatif	sur liste visee par directeur regie - obligation d'etre en tenue de travail et de signaler sa presence sur le site à un responsable
	pole espoir - ddcsp - ffs	journée ou moins	demande ecrite visee directeur regie ou responsable des ventes
	dsf	journée ou moins	accord national sur presentation de la carte dsf
	regisseurs cartes jeunes	saison ubaye	4 pers mentionnees sur une liste visee par le directeur de la regie
	club partenaires de la station	saison de la station concernee	sur accord prealable reserve aux dirigeants - limite a 5 pour le gssb, 3 pour le scsa et 2 pour les autres clubs
	Citée scolaire	Journée	Profs EPS non entraîneurs et entraîneurs extérieurs lors des séances d'entraînement de la citée scolaire - liste visée par le directeur de la Régie
	Citée scolaire	Saison 3 stations	Profs EPS entraîneurs - entraîneurs à l'année et saisonniers - sur présentation du forfait saison moniteur et/ouliste visée par le directeur de la Régie
	employes et proprietaires restaurant d'altitude	2 montees pietons par jour	sur liste visee par le chef d'exploitation
INVITES	Invités Présidente	journée	validation directeur au cas par cas
	Invités Direction	journée	validation presidente au cas par cas (maximum 80)

L'ensemble de ces gratuites s'entend sans assurance

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
 Mme Sophie VAGINAY RICOURT.